

Projet d'accueil commun de toutes les écoles. (accueils matin- soir)

Le projet d'accueil a été élaboré en collaboration avec toutes les directions d'école et le personnel accueillant de tous les réseaux d'enseignement de la commune, la coordinatrice ATL et les membres de la Commission Communale de l'Accueil. Il est basé sur les informations recueillies auprès des familles lors des enquêtes réalisées pour l'observatoire de l'enfance et par le service de la coordination Accueil Temps Libre. Il est soumis à l'accord du Collège Communal, du Conseil Communal et de la Commission d'agrément de l'ONE.

1.Type d'accueil organisé :

Il s'agit d'un accueil extrascolaire dont les opérateurs sont les différents établissements repris dans la description ci-dessus.

Le projet d'accueil de toutes les écoles de la commune est basé sur les valeurs suivantes :

- **L'accueil et le respect pour tous**

« Chaque enfant est une personne à part entière, il n'est pas un mini-adulte mais l'adulte de demain qui fera sa route à son propre rythme. » Le rôle des accueillant(e)s ou toute autre personne ayant un rapport avec l'enfant lors des accueils est de guider l'enfant, d'être présent à ses côtés lorsqu'il en a besoin tout en gardant suffisamment de distance pour que chaque acquisition soit réellement la sienne.

Le respect : définition du dictionnaire Larousse : Sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui

reconnait. Inspirer le respect fait partie de l'éducation et de l'accompagnement dans l'évolution de l'enfant.

Le respect que nous souhaitons promouvoir se situe à plusieurs niveaux :

- respect des enfants entre eux,
- respect entre enfants et accueillant(e)s,
- respect entre accueillant(e)s et parents
- respect du local, du matériel et de l'environnement (tri des déchets ou autres choses mises en place),
- respect entre toutes les personnes de l'équipe éducative, direction d'école, enseignants, accueillants, gravitant autour des enfants dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Pour cela,

L'enfant sera respecté dans son environnement familial, sa personnalité, ses besoins, ses choix d'activités. Tous les enfants sont égaux et se complètent. « et si s'était toi? » cette phrase permet aux enfants de réaliser le mal qu'ils peuvent infliger à d'autres camarades. La tolérance et le respect seront favorisés

Les accueillant(e)s se font respecter en veillant notamment à la politesse (exemple : exiger un bonjour, un au revoir (mais pas un baiser) un merci ou un s'il vous plaît). Une distance professionnelle entre l'enfant et l'accueillant(e) est également créée tout en gardant une certaine complicité, un contact chaleureux.

L'enfant rangera le matériel utilisé lors des accueils (que ce soit lors de bricolage, de jeux intérieurs ou extérieurs, ou d'activités diverses). Les accueillantes inviteront l'enfant à ranger le matériel qu'il utilise avant son départ avec les parents. Les parents seront aussi interpellés afin d'encourager l'enfant dans son rangement.

L'accueillante mettra à jour d'une charte élaborée avec les enfants reprenant les règles de vie les plus importantes. Celle-ci sera lisible et compréhensible par tous les enfants (Pictogramme, photos.... plutôt que des phrases) et adaptée à leur âge. Elle sera mise en évidence dans le lieu d'accueil et rappelées en cas de nécessité.

Toutes les personnes ainsi que l'enfant utiliseront un vocabulaire décent, poli et non blessant vis-à-vis des autres.

Tout le personnel d'encadrement est tenu au secret professionnel. Aucune information personnelle sur l'enfant et sa famille ou son entourage ou encore sur l'établissement scolaire ne sera divulguée ou mise en cause en dehors des discussions de travail avec les autorités compétentes.

Attention ! présentation d'un certain risque à l'utilisation des réseaux sociaux !
Des mesures seront prises en cas de problèmes.

- **L'écoute et la confiance mutuelle**

L'enfant a besoin d'être accueilli, entendu, soutenu, conseillé, valorisé, sécurisé pendant son temps d'accueil.

- **La joie, la créativité, le plaisir et l'amusement**

L'enfant a besoin de pouvoir disposer de son temps libre de façon active ou passive. Les enfants peuvent participer aux activités qui leur sont proposées en fonction de leur âge.

Les accueillantes prévoient des activités diversifiées et préparées suivant des thèmes différents et des espaces de jeux différents avec du matériel adapté et en respectant les rythmes de l'enfant.

Pour cela,

Respecter les besoins fondamentaux de l'enfant (repos, collation).

Leur permettre de se défouler, notamment par des jeux extérieurs.

Avoir un local adéquat (sécurisé, chauffé, propre, etc...) .

Favoriser un temps d'arrêt et d'écoute.

Demander conseil auprès de la direction d'école afin de travailler en synergie avec le projet d'accueil.

Inviter les parents à s'impliquer de manière ponctuelle ou structurelle dans des projets à court ou long terme pour l'accueil.

Mettre en évidence les réalisations des enfants en rapport avec le projet d'accueil.

Proposer des temps de parole collectifs aux enfants afin de mettre en œuvre le projet d'accueil avec eux.

- **Un lieu d'apprentissage de l'autonomie et de la coopération**

Les accueillantes proposent des activités aux enfants qui développent l'apprentissage de son autonomie et de la coopération avec le groupe. Elles peuvent responsabiliser les enfants sans toutefois leur imposer des tâches qui ne leurs incombent pas. Les accueillant(e) s doivent être polyvalent(e)s dans leurs compétences et leurs savoirs. Ils ou elles sont tenu(e)s de se former régulièrement (seul(e)s ou en équipe) dans un souci de réflexion et de remise en question personnelle.

Pour cela,

Les accueillant(e)s peuvent confier des tâches aux enfants (aide à l'aménagement et au rangement du local, être responsable des jeux

empruntés, etc.). Il est primordial de les motiver et de valoriser le travail accompli !

Les accueillant(e)s encouragent l'enfant à être acteur de ses choix d'occupation, tout en s'intégrant activement dans les jeux des enfants.

L'entraide entre les grands et les petits est encouragée.

Les activités offertes sont diversifiées, les accueillant(e)s proposent des activités dirigées ou en autonomie mais le choix de faire (ou de ne rien faire) sera laissé à l'enfant afin qu'il puisse apprécier ce moment d'accueil à sa façon, dans le respect de lui-même et des autres personnes. Il s'agit du temps libre de l'enfant, il faut qu'il puisse se détendre à sa façon après la journée d'école.

- **Un lieu de découverte de soi et des autres dans leurs diversités**

Le lieu de vie est une occasion pour permettre aux enfants de découvrir la diversité dans notre société sans stigmatisation et sans jugement. La curiosité naturelle de l'enfant doit être considérée non pas comme un jugement mais comme un besoin de découverte d'une autre façon de vivre. Les parents sont les partenaires des accueils. Leur collaboration et leur soutien sont importants. Les directions d'école sont un soutien et un référent pour les accueillants (dans le respect du décret ATL). L'enfant sera invité à vivre en groupe et ainsi permettre la socialisation de chacun

Pour cela,

L'accueillant(e) favorise la « bonne entente » du groupe :

En permettant à chacun de s'exprimer et en valorisant les comportements positifs.

En donnant des limites aux enfants. Les accueillantes sont attentives à comprendre les enfants, à ne pas être punitives et à être des modèles pour

ceux-ci. Elles sont invitées à faire des efforts de compréhension, d'attention et de dialogue avec les enfants.

En réglant les conflits avec la participation des enfants, en les faisant réfléchir aux conséquences de leurs actes.

La diversité des enfants contribue à la richesse du milieu d'accueil : l'origine scolaire, les convictions personnelles, le milieu social ne peuvent en aucun cas être un motif d'exclusion du groupe.

La possibilité de relais avec les enseignant(e)s et les directeurs ou directrices est toujours possible.

- Nous devons favoriser au quotidien le bien-être et une vie saine pour les enfants.

Pour cela,

Les enfants sont accueillis dans un local adapté. Le local disposera de coins jeux, de repos, de défoulement. Des activités sont suggérées mais pas imposées. Les accueillant(e)s veillent à ce que le local reste sécurisant, agréable, propre et remettent de l'ordre avec l'aide des enfants.

Le bien-être des enfants passe également par un accueil chaleureux. Cela implique notamment le dialogue et l'écoute. Il est important de pouvoir rassurer et reconforter les enfants en cas de problème et respecter ses émotions.

L'accueillant(e) respecte le choix de l'enfant d'être ou non actif dans les activités proposées sans que celui-ci ne perturbe les autres activités mise en place.

Les activités en plein air sont privilégiées et encouragées.

Les accueillant(e)s veillent aussi à leur hygiène et à l'hygiène corporelle de chacun (lavage des mains avant de manger, après les toilettes.....).

Une trousse de secours de premiers soins est mise à disposition dans le local ainsi qu'un téléphone ou GSM qui fonctionne. (en aucun cas,

l'accueillant(e) ne donnera de médicament à l'enfant sauf sur prescription médicale jointe au médicament.)

Une collation saine sera favorisée. La participation de l'enfant sera sollicitée pour l'éveiller à ce genre de pratique (soit par le jeu, par des documentaires ou des interventions extérieures).

2. Les parents sont nos partenaires.

Nous rappelons que le milieu familial est aussi un milieu éducatif primordial. Nous attendons des parents qu'ils soient partenaires des accueils scolaires. La remise d'un formulaire de renseignements à compléter et la signature du règlement impliquent l'adhésion au présent projet d'accueil.

L'accueillant(e) est un relais entre parents et enfants, entre enfants et enseignants, entre parents et enseignants (un cahier de communication est mis en place entre le personnel de l'accueil et la direction de l'école). Les échanges se limitent aux aspects strictement professionnels : les « racontages » seront gentiment mais fermement stoppés.

L'accueillant(e) transmet le règlement d'ordre intérieur aux parents et met à disposition le projet d'accueil à la demande de ceux-ci.

En vue d'une bonne coopération, les parents sont invités à émettre leur avis sur la qualité du service. Ceci à leur convenance, soit par le biais de(s) l'accueillant(s)(es) ou directement à la direction de l'école ou encore en rencontrant la coordinatrice ATL ou en lui envoyant un courriel (voir site communal). extra.scolaire@hotton.be

En cas de problèmes particuliers, les parents sont invités à contacter directement la direction de l'école.

Nous remercions les parents pour leur confiance et leur collaboration.

Pour information, dans certains établissements, il y a une étude organisée et surveillée par un enseignant de l'établissement

5.3 Règles de vie des accueils dans les écoles :

Le règlement des accueils est élaboré en collaboration avec le personnel encadrant les enfants durant l'accueil, les directions d'écoles, la

coordinatrice ATL et l'autorité communale responsable de l'accueil extrascolaire.

Certains points du règlement sont restés liés au règlement d'ordre intérieur de chaque école.